

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS FACEBOOK Vapeur au Crotoy 15 & 16 Juin 2019

### **ARTICLE 1 : Objet**

Le **Chemin de Fer de la Baie de Somme** (CFBS), dont le siège social est situé, Avenue du général Leclerc, 80230 SAINT VALERY SUR SOMME (ci-après dénommée l'Organisateur organise un jeu sans obligation d'achat du 31 mai au 10 juin 2019 lors de l'événement « **Vapeur au Crotoy** », les **15 et 16 juin 2019**.

Le tirage au sort aura lieu le 11 juin. Il sera effectué par Mme Line BRUNNER Responsable de la Manifestation.

### **ARTICLE 2 : Conditions de participation**

Le **Jeu sans obligation d'achat** est ouvert à toute personne physique majeure et résidente en France métropolitaine, à l'exception des employés du CFBS et des membres de l'Association, ainsi que de leur famille directe (ascendants, descendants, conjoints). Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

**Sur la page Facebook « Chemin de Fer de la Baie de Somme – Site officiel », du 31 mai au 10 juin inclus, les participants devront effectuer les actions suivantes :**

- **Aimer la publication**
- **Ecrire un commentaire exprimant le sentiment ou souvenir que leur évoque un voyage en train vapeur.**

Les participants ne pourront jouer qu'une seule fois.

**Les participations seront enregistrées jusqu'au mercredi 10 juin 23h59.**

La participation au jeu implique l'acceptation par le participant, sans aucune restriction ni réserve, du présent règlement

### **ARTICLE 3 : Tirage au sort et proclamation des résultats**

Le tirage au sort de la tombola sera effectué par Mme Line BRUNNER Responsable de la Manifestation, par le biais du site « AgoraPulse ».

Les gagnants seront avertis par un message « Messenger ».

### **ARTICLE 4 : Dotation en lots**

Les lots sont offerts gracieusement par l'association du « Chemin de Fer de la Baie de Somme ».

Le jeu est doté de 10 lots comprenant :

Lot 1 à 10 : Billet 1 jour, valable pour 1 personne, pour la saison 2019 / 2020.

### **ARTICLE 5 : Affichage et consultation du règlement**

Le règlement complet du jeu est disponible à compter du 28 mai sur notre site internet. Les participants pourront obtenir gratuitement une copie du règlement en le consultant sur le site Internet et téléchargeant : [www.cfbs.eu](http://www.cfbs.eu) dans la rubrique « Journées à Thème / Vapeur au Crotoy ».

### **ARTICLE 6 : Données à caractère personnel**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les gagnants acceptent d'être mentionnées sur le site de [www.cfbs.fr](http://www.cfbs.fr) et sur la page Facebook du CFBS. L'organisateur s'engage à ne pas distribuer les coordonnées des gagnants à d'autres partenaires.

### **ARTICLE 7 : Réclamations**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses annexes éventuelles.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leurs contre-valeur en argent, ni à échange à la demande des gagnants.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement la tombola en raison de tout évènement sans que sa responsabilité soit engagée.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.